



DU 28 JUIN AU 5 JUILLET 2023
NOUMÉA | OUVÉA | KONÉ | BOURAIL | POINDIMIÉ

Dossier de presse

La Semaine de l'Alternance

8^e édition - 2023

à Nouméa, Ouvéa, Koné, Bourail et Poindimié

Contacts presse

CAP-NC: Alizée Maio – 24 31 62 / amaio@cap-nc.nc

CCI-NC: Christine Lalande – 24 34 53 / c.lalande@cci.nc

CMA-NC: Marilyne Arcaini – 28 02 64 / marilyne.arcaini@cma.nc

Du 28 juin au 5 juillet 2023, les CFA des trois Chambres consulaires et le Point A s'associent pour proposer, sur tout le territoire, la Semaine de l'Alternance. Objectif de cette 8^e édition : faire connaître les nouveautés (dispositifs innovants et formations) et recruter entreprises et futurs apprenants pour la rentrée 2024. Les enjeux sont forts dans le contexte actuel.

EMPLOYEURS D'ALTERNANTS : LES ENJEUX ACTUELS

Un vivier d'employeurs fragilisé par la conjoncture

Avec 70 % de l'offre de formation en alternance proposée en Nouvelle-Calédonie, les 3 CFA consulaires couvrent 12 secteurs d'activité :

Agriculture & paysage, commerce, industrie, logistique, numérique, paramédical, services à l'entreprise (comptabilité, gestion), soins à la personne (coiffure et esthétique), bâtiment, mécanique, métiers de bouche, production manufacturière et support à l'entreprise (encadrant d'équipe).

En 2022, le manque de visibilité des potentiels employeurs quant à l'avenir ainsi que le contexte économique dégradé avaient influé négativement sur la dynamique d'embauche des entreprises formatrices. Les contrats signés à la rentrée 2023 sont toujours soumis à ces incertitudes conjoncturelles.

Or, sans entreprise d'accueil, pas d'alternance. Piliers de cette pédagogie, les employeurs, actuels et potentiels, doivent être mobilisés afin de maintenir leur niveau de recrutement pour les prochaines rentrées. Pour assurer l'avenir du dispositif, le vivier d'employeurs est en effet primordial. Il doit être encore plus largement informé des possibilités, modalités, avantages et calendriers d'engagement dans l'alternance.

L'un des enjeux de cette Semaine événementielle est donc de maintenir, voire développer, l'attractivité de l'alternance auprès des acteurs économiques. Qu'ils soient publics ou privés, qu'ils aient ou non ciblé leur besoin de recrutement, avec ou sans salariés, ils peuvent être séduits par l'alternance, qui dispose d'arguments pour convaincre.

Des taux de réussite excellents

Le taux de réussite à l'examen des candidats à l'alternance, se maintient chaque année autour de 80 %. Cet excellent résultat illustre l'engagement des candidats à l'alternance, pour apprendre un métier et s'investir pleinement dans une voie de formation exigeante, nécessitant de concilier l'apprentissage de savoirs académiques avec l'acquisition de savoir-faire professionnels. Les candidats à l'alternance, depuis la réforme en 2019, ont maintenant des profils différents, parfois qualifiés, avec une maturité et des expériences précédentes différenciantes, appréciées des entreprises d'accueil et une grande motivation.

Choisir l'alternance c'est avant tout choisir une voie de réussite et d'insertion, en phase avec les besoins des entreprises et les opportunités d'emploi. Axée sur la pratique professionnelle, l'alternance résiste généralement mieux à un ralentissement économique.

L'alternance est aussi une solution concrète de réduction des inégalités, qui a démontré son efficacité pour l'insertion professionnelle du plus grand nombre.

Des avantages à valoriser pour les entreprises

Plus que jamais, et encore cette année, il faut donc rappeler aux entreprises les avantages de l'alternance :

- Des formations répondant aux besoins du terrain

Les formations et diplômes proposés correspondent au plus près aux besoins. Couvrant à elles trois une large palette de secteurs d'activité, CAP-NC, CCI-NC et CMA-NC ont une fine connaissance des métiers et du tissu économique local. Les Chambres consulaires font preuve de grande réactivité et rapidité d'adaptation dans l'ouverture ou la fermeture de sections de leurs CFA, en fonction des demandes du terrain et des possibilités d'accueil des entreprises.

En plus d'ouvrir ou fermer des sections en fonction du marché de l'emploi, dans le souci de ne pas saturer le marché du travail, les CFA conçoivent leurs programmes de formation avec l'apport permanent des employeurs, parties prenantes de l'offre de formation par alternance.

- Calendrier :

L'introduction de nouveaux diplômes (Titres Professionnels du ministère chargé de l'emploi et Diplômes de la Nouvelle-Calédonie) donne de la souplesse aux calendriers de rentrée. Celle-ci peut désormais se faire en cours d'année pour certains métiers (juillet, août ou septembre) et non plus uniquement en début d'année.

- Ouverture :

Les possibilités de recrutement sont aussi accessibles aux structures du secteur public, et plus uniquement aux entreprises du secteur privé marchand.

- Des avantages financiers

L'employeur rémunère l'alternant selon un salaire évolutif compris entre 50 % et 85 % du SMG, en fonction de l'âge et de l'année de formation dans le diplôme préparé.

Il est exonéré de charges sociales concernant l'alternant.

Il bénéficie également d'une aide au tutorat versée pour chaque contrat d'alternance signé.

- Un accompagnement

Chaque employeur qui accueille un alternant bénéficie d'un accompagnement personnalisé par le CFA dont il dépend. Une formation gratuite est dispensée au tuteur de l'apprenant afin de le préparer au mieux à ses missions pédagogiques. Les conseillers et les formateurs des CFA suivent et conseillent le tuteur.

- Embaucher en étant assuré des compétences

Accueillir un alternant permet aux établissements, privés ou publics, de dynamiser leur organisation interne. C'est former un futur collaborateur rapidement autonome, opérationnel et impliqué dans la vie de l'entreprise. C'est enfin disposer à terme des compétences qu'elle recherche en ayant l'assurance du savoir-faire et du savoir-être de la personne recrutée.

Avec une formation qui part des besoins de l'entreprise, l'alternant est assuré d'être immédiatement opérationnel et l'entreprise de pouvoir, une fois le diplôme obtenu, embaucher du personnel aux compétences « sur-mesure ». Les professionnels issus de l'alternance représentent pour l'entreprise un choix sûr.

- Diversité :

Les profils de candidats à embaucher se sont élargis. L'accès aux cursus professionnalisants est ouvert à partir de 16 ans et désormais sans limite d'âge.

- Rémunération :

La modification des grilles de salaires encourage le recrutement des 1^{ères} années.

- Simplification :

La mise en place d'un contrat renouvelé unique d'alternance (CUA) donne plus de lisibilité au dispositif.

CANDIDATS : UN PROJET DE VIE & UNE FILIÈRE D'EXCELLENCE

De nouveaux profils

Collégiens quel que soit leur niveau à partir de 16 ans (15 ans avec dérogation scolaire), jeunes diplômés en réorientation et désormais personnes en reconversion professionnelle : les parcours d'entrée en alternance évoluent et le public cible s'élargit.

Auparavant réservé aux jeunes de 16 à 26 ans, l'alternance est aujourd'hui accessible à un public d'adultes. Les « plus de 26 ans » représentent en 2023 un quart (27 %) des effectifs pour les trois CFA consulaires, et plus de 50 % pour la seule CAP-NC.

Une voie de réussite et d'autonomie

Le vivier de candidats ne fait pas défaut : Chaque année, avec près de 1 500 personnes renseignées sur l'alternance en seulement 7 jours et près de 400 dossiers de candidatures retirés, la Semaine de l'Alternance permet d'informer largement sur le dispositif.

Ainsi, les avantages de l'alternance pour les candidats semblent bien identifiés :

- Une large palette de métiers et de diplômes

Au sein des trois CFA consulaires, les diplômes préparés en alternance vont du CAP à Bac+3 et mènent à une trentaine de métiers.

Plus de 350 places sont ouvertes en 1^{ère} année pour la prochaine rentrée.

- L'autonomie et le salaire

L'alternant a un double statut d'apprenant et de salarié. Il acquiert autonomie et sens des responsabilités. Sous contrat d'alternance, il est doté d'une couverture sociale et perçoit un salaire.

- L'intégration au monde du travail

Choisir l'alternance, c'est intégrer le marché du travail de manière progressive avec une vraie expérience de l'entreprise. En son sein, l'alternant est suivi par son tuteur qui lui apprend son métier, lui transmet ses techniques, évalue sa progression et est garant de la bonne acquisition des savoirs, en conformité avec les référentiels pédagogiques du diplôme visé.

Les formateurs quant à eux sont issus du monde de l'entreprise et sont pour la grande majorité des professionnels en activité. Ils offrent ainsi aux alternants un enseignement en prise directe avec la réalité des entreprises.

- Le suivi personnalisé

La relation étroite entre l'entreprise et le CFA permet de guider l'alternant jusqu'à l'obtention de son diplôme. Au-delà du tuteur, il est donc également entouré par les équipes pédagogiques de son CFA qui le soutiennent en cas de difficultés (besoin de financement, problèmes de transport, de logement...).

- Un emploi

Avec d'excellents taux de réussite aux examens et un taux d'insertion professionnelle exceptionnel de plus de 80 %, l'alternance est une voie privilégiée d'accès à la qualification et

à l'emploi. Les diplômés ont le choix de poursuivre leur cursus ou d'intégrer le monde du travail. Plus de la moitié des alternants sont embauchés par leur entreprise d'accueil à l'issue de leur formation.

Un cursus exigeant

Parallèlement à l'élargissement du vivier de candidats en quantité, les entreprises employeuses expriment des attentes de plus en plus précises les concernant. Elles sont en effet soumises à une concurrence accrue et évoluent sur des marchés de plus en plus exigeants et contraints.

Préciser les vœux de formation des candidats et les orienter efficacement est un enjeu majeur. La motivation des potentiels candidats, puis tout au long du cursus en alternance, est primordiale car le rythme est exigeant : contrat de 169 heures par mois, plannings mixtes entreprise-CFA, congés de 5 semaines en régime salarié ...

Un autre enjeu de cette Semaine de l'alternance est donc de tenir compte de cette nouvelle donne dans le recrutement pour les prochaines rentrées, en faisant coïncider attentes des chefs d'entreprises avec capacités des candidats (motivations, savoir-être et prérequis).

LE RECRUTEMENT 2023-2024 DES CFA CONSULAIRES

- Une trentaine de formations sont ouvertes en 1ère année par les 3 CFA consulaires avec plus de 350 places proposées à de futurs apprenants.

- 3 sections au CFA de la Chambre d'agriculture et de la pêche (du niveau CAP au niveau BAC)
- 10 sections au CFA de la CCI (du niveau BAC au BAC+3)
- 20 sections au CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat (du niveau CAP au niveau Brevet professionnel).

L'offre de formation est revue tous les ans et évolue afin de proposer les diplômes les mieux adaptés aux besoins de compétences des entreprises calédoniennes et aux transformations dans les métiers. Quels que soient les secteurs, agricoles, métiers de l'artisanat ou services aux entreprises, plusieurs périodes de rentrée sont possibles pouvant s'échelonner de septembre 2023 à juin 2024 suivant les formations.

- Le prévisionnel d'offre d'alternance 2024 sera consolidé sur la même base que l'offre 2023, qui avait été novatrice. Pour rappel, 6 nouveaux diplômes lancés il y a quelques mois restent à faire connaître aux employeurs cette année encore :

- Employé traiteur en mention complémentaire - CFA CMA-NC
- Métiers rares - Carrossier - CFA CMA-NC
- Métier rares - Fleuriste - CFA CMA-NC
- Installateur de systèmes photovoltaïques - CFA CMA-NC
- Encadrant d'équipe agricole - CFA CAP-NC
- Conseiller multicanal banque et assurance - CFA CCI-NC.

LES INNOVATIONS DES CFA CONSULAIRES

Les 3 CFA consulaires centrent cette année et l'an prochain leurs efforts sur les innovations, existantes ou à venir, liées à l'évolution nécessaire et constante du dispositif d'alternance, à savoir :

La dématérialisation des formalités d'inscription

A la CCI-NC, désormais, les formalités d'inscription dans les formations en alternance peuvent être effectuées en ligne. La préinscription par mail et les tests de positionnement écrits en ligne représentent un traitement de 800 dossiers de candidature par an, en moyenne.

La formation en distanciel intégrée aux apprentissages

La formation en distanciel, imposée par la crise sanitaire, est désormais pleinement intégrée aux modes d'apprentissage du CFA de la CCI-NC. La compétence d'agilité du « e-learning » fait partie de ce qui sera attendu des salariés de demain : la Chambre de commerce et d'industrie l'a compris et intégré, avec pour souci permanent de doter les alternants d'une employabilité maximale.

Des durées de formation plus adaptées

Les formations proposées en alternance tendent vers des durées plus courtes, pour permettre une intégration des alternants encore plus rapidement dans l'entreprise.

De nouvelles pratiques d'enseignement

En 2024, le mode de préparation des certifications de l'Éducation Nationale change avec l'introduction de contrôles en cours de formation (CCF).

Pour renforcer l'alternance artisanale, trois dispositifs d'accompagnement, en cours de finalisation actuellement :

1- Une aide financière pour les artisans employeurs d'alternants, attribuée sur les fonds propres de la CMA-NC, qui viendra en complément de la prime du Gouvernement. Pour que les freins matériels ne fassent pas obstacle à la motivation, essentielle aux métiers manuels, pour transmettre les savoir-faire.

2- Une « prépa alternance » pour certains candidats. Ils peuvent être très motivés mais avoir besoin d'un accompagnement renforcé avant leur intégration en situation d'emploi et d'apprenant au Centre de formation de l'artisanat. Elle consistera en quelques semaines de suivi médico-psycho-social, de remises à niveaux et d'aide à la recherche d'une entreprise formatrice.

3- Une solution de « co-logement d'alternants », gérée par le CFA en tant que bailleur, pour remédier aux problématiques d'hébergement et de transport qui sont également 2 freins à l'employabilité, notamment pour les apprenants qui ne sont pas nouméens.

MOBILISATION DES PARTENAIRES DE L'EMPLOI

À l'engagement des futures entreprises d'accueil ainsi que celle des Calédoniens, jeunes et moins jeunes, désireux de se qualifier, répond la mobilisation des partenaires de l'emploi, de l'insertion, de l'orientation et de la formation qui animent le dispositif d'alternance.

Information, orientation et sélection

La sélection des 350 futurs alternants de 1ère année répond à un processus rigoureux.

Pour intégrer l'un des 3 CFA consulaires, ils devront suivre un circuit d'inscription qui nécessite anticipation et organisation : une fois le métier et la formation choisis, il leur faudra compléter un dossier d'inscription, passer des tests écrits, rencontrer un conseiller du CFA pour un entretien et enfin trouver leur entreprise formatrice afin que puisse être conclu le contrat d'apprentissage. Pour la grande majorité, les signatures de contrats ont lieu entre décembre et la février l'année suivante.

Pour les candidats, le Point A est le point d'entrée unique. Dispositif inter-consulaire d'information, il les renseigne sur les métiers et l'offre de formation consulaire et les accompagne dès le mois de juin pour postuler dans l'un des trois CFA : celui de la Chambre d'agriculture et de la pêche, celui la Chambre de commerce et d'industrie ou celui de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

Afin de garantir l'adéquation entre les attendus des employeurs et le choix d'orientation des candidats, le Point A et les CFA accentuent leur accompagnement pour formaliser les projets professionnels, valider leur concordance avec les formations disponibles, et conseiller dans la recherche d'entreprise d'accueil.

Travail en réseau

Le Point A et les CFA consulaires s'appuient également sur un réseau de partenaires particulièrement mobilisés durant la Semaine de l'apprentissage. Spécialistes de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi dans les trois provinces, une dizaine d'entre eux sont présents aux côtés des équipes pédagogiques consulaires (et en soutien du Point A pour les interventions sur l'ensemble du territoire) : ACTIVE, CIJNC, CIO, Direction de l'emploi et du logement et Espace jeunes Province Sud, École de la réussite, GIEP-NC, EPIFE, DEFIJ Nord, RSMA...

En plus des 3 CFA consulaires, 5 autres établissements proposant des formations en apprentissage seront présents dans le cadre du Forum organisé à la mairie de Nouméa les 28 et 29 juin 2023, qui proposent 11 formations :

- L'Université de Nouvelle-Calédonie
- Le lycée Dick Ukeiwe
- L'AFBTP, association Loi 1901 assurant la formation professionnelle de la Fédération du BTP de Nouvelle-Calédonie.
- L'École du design
- Le Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles (GIEP-NC).

L'événement permet une unité d'action auprès de publics communs pour promouvoir les points forts de l'apprentissage et optimiser l'orientation des candidats.

DÉCOUVREZ TOUTES LES OPPORTUNITÉS QU'OFFRE LA FORMATION EN CONTRAT D'ALTERNANCE !

INSERTION PROFESSIONNELLE
ORIENTATION | RECONVERSION | INSCRIPTIONS

LE PROGRAMME

DU 28 JUIN
AU 5 JUILLET 2023

FORUM DE L'ALTERNANCE

NOUMÉA ► Mercredi 28 & jeudi 29 juin de 8h à 16h
En salle d'honneur de la mairie de Nouméa

→ ILS SERONT LÀ POUR VOUS INFORMER ET VOUS GUIDER :

Les 3 Centres de
Formation par Alternance
des chambres consulaires
et le Point A : CFA de la
Chambre d'agriculture
et de la pêche, École de
gestion et de commerce
(EGC) et CFA de la
Chambre de commerce
et d'industrie, CFA de la
Chambre de métiers
et de l'artisanat.

L'ensemble des
organismes dispensant
une formation en contrat
d'alternance : AFBTP
(Association Formations
BTP), École du design,
GIEP (Groupement
Insertion et Évolution
Professionnelle), CFA SUP
de l'UNC (Université de
la Nouvelle-Calédonie),
et Lycée Dick Ukeiwe.

Les partenaires de l'information
et de l'orientation : ACTIVE
(Association Calédonienne pour
le Travail et l'Insertion), CIJ-NC
(Centre d'Information Jeunesse),
CIO (Centre d'Information et
d'Orientation), École de la réussite,
Espace Jeunes, SEL (Service de
l'Emploi et du Logement de la
province Sud), Groupement RSMA
(Régiment du Service Militaire
Adapté).

→ VENEZ À LA RENCONTRE DES ACTEURS DE L'ALTERNANCE !

Alternants, anciens alternants devenus chefs d'entreprise,
tuteurs en entreprise, formateurs et conseillers...

→ PARTICIPEZ À DES ATELIERS POUR UNE MISE EN SITUATION

- Découverte des métiers de l'agriculture : pépiniériste, horticulteur, paysagiste
- Découverte des métiers de l'artisanat : pâtissier, boulanger, boucher, traiteur...

→ TÉMOIGNAGES VIDÉOS

À découvrir sur grand écran !





TOURNÉE DU BUS POINT A

OUVÉA | KONÉ | BOURAIL | POINDIMIÉ ► À partir du 29 juin

Plus d'info sur POINT A - NC

- **OUVÉA**, jeudi 29 juin dans les collèges
et vendredi 30 juin à l'EPIFE
(Établissement Provincial Insertion Formation Emploi)
- **KONÉ**, lundi 3 juillet matin au BIJ DEFIJ
(Bureau Information Jeunesse Direction Enseignement
Formation Insertion Jeunes)
- **BOURAIL**, mardi 4 juillet, le matin
au Service de l'Emploi de la province Sud
- **POINDIMIÉ**, mardi 4 juillet au SOFIP
(Salon Orientation Formation Insertion Professionnelle)
et mercredi 5 juillet à la DEFIJ et au sein des établissements scolaires.

TOURNÉE
DU BUS
POINT A

JOURNÉE PORTES OUVERTES

NOUMÉA ► Mercredi 5 juillet

- **VEZ DÉCOUVRIR LES COULISSES D'UN CENTRE
DE FORMATION PAR ALTERNANCE (CFA) !**
 - Le matin au centre-ville > CFA de la CCI, 9h à 11h
 - L'après-midi à Nouville > CFA de la CMA et CFA de la CAP-NC, 12h à 16h

JOURNÉE
PORTES
OUVERTES
DES CFA



L'ALTERNANCE :
UNE FORMATION, UNE EXPÉRIENCE,
UN MÉTIER !

DU 28 JUIN AU 5 JUILLET 2023
NOUMÉA | OUVÉA | KONÉ | BOURAIL | POINDIMIÉ

**2 JOURNÉES D'ANIMATION ET D'INFORMATION
GRAND PUBLIC À NOUMÉA**

Orientation, conseils, témoignages, mise en situation, inscriptions

**6 JOURNÉES D'INFORMATION
À OUVÉA, KONÉ, BOURAIL ET POINDIMIÉ**
Tournée du bus Point A

**1 JOURNÉE PORTES OUVERTES DES CENTRES DE FORMATION
PAR ALTERNANCE DE LA CAP-NC, CCI-NC ET CMA-NC À NOUMÉA**
Découverte des structures de formation, immersion en CFA

INSERTION PROFESSIONNELLE
ORIENTATION | RECONVERSION | INSCRIPTIONS



Contacts presse

CAP-NC : Alizée Maio – 24 31 62 / amaio@cap-nc.nc

CCI-NC : Christine Lalande – 24 34 53 / c.lalande@cci.nc

CMA-NC : Marilyne Arcaini – 28 02 64 / marilyne.arcaini@cma.nc

